FICHE 3

Traitement des lisières urbaines et périurbaines.

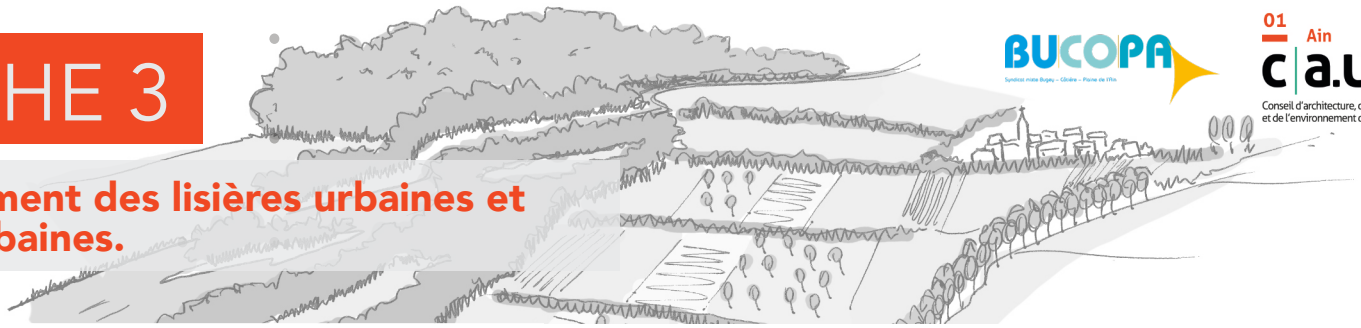

CONTEXTE

Le territoire du SCOT Bucopa est marqué par des **contrastes paysagers forts** à commencer par la dualité plaine-montagne mais également des densités d'occupation du sol se traduisant par typologies paysagères contrastés : urbaine, rurale et périurbaine.

Huit unités de paysages aux caractéristiques spécifiques se distinguent. Elles attestent de la richesse du territoire, structuré par des composantes hydrographiques et topographiques majeures : le Rhône et la rivière d'Ain mais également le massif du Bugey. Les spécificités du grand paysage dictent l'occupation du sol et **une diversité de motifs paysagers** compose le territoire. Motifs agricoles, urbains, forestiers, économiques, viaires (etc.) cohabitent avec plus ou moins de cohérence fonctionnelle et paysagère.

La **transition** entre espaces de différente nature est souvent brutale, héritée d'une pensée sectorielle de l'aménagement, et parfois source de dévalorisation paysagère du territoire.

Le **traitement des lisières** urbaines et périurbaines et plus globalement de **la qualité de la mosaïque paysagère** est primordial tant parce qu'elle reflète la qualité esthétique des paysages et de son **cadre de vie** que parce qu'elle est le support de continuités éco-paysagères riches et fonctionnelles.

Repenser les transitions à la lumière des principes de l'écologie du paysage.

Les principes de l'écologie du paysage constituent un préalable essentiel pour comprendre les fonctions des différentes composantes du paysage et leur interrelations.

Dans un contexte ou le changement climatique est de plus en plus prégnant et menaçant pour nos territoires, il est plus que jamais nécessaire de **maximiser la résilience des milieux** en adoptant des stratégies adaptées et des **solutions fondées sur la nature**. Une des clés réside notamment dans la **diversité**.

Diversité et richesse de la mosaïque de milieux alternant une diversité culturale, d'espaces boisées, humides, ouverts (etc.) reliés par des continuités fonctionnelles : les trames. La diversité se lit à l'échelle du paysage mais aussi au sein des différents milieux où la **diversité floristique** (essences; diversité des strates: herbacée, arbustive, arborée ; associations végétales…) doit être favorisée par des pratiques vertueuses respectueuses des ressources que sont le sol ou l'eau. Ainsi une mosaïque paysagère diversifiée, composée de milieux riches et interconnectés est nécessaire au maintien d'une bonne **diversité génétique** des individus qui la compose. La diversité génétique d'une population animale comme végétale est essentielle à son adaptation qui plus est dans un milieu où les paramètres climatiques sont changeants.

Aussi il nous faut penser l'aménagement à ces différentes échelles spatiales celle de l'individu, du milieu et du paysage.

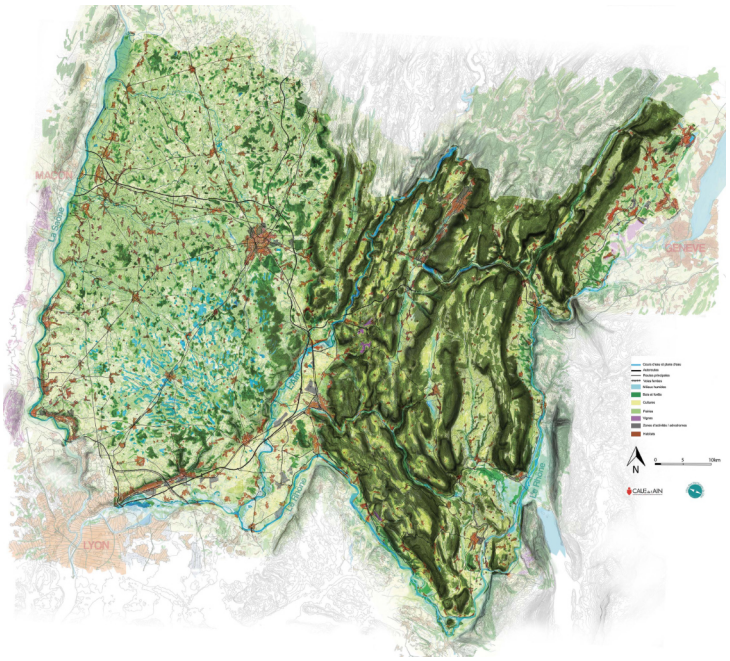

L'atlas des paysages de l'Ain reflète la diversité paysagère du territoire composé de 34 unités de paysage.

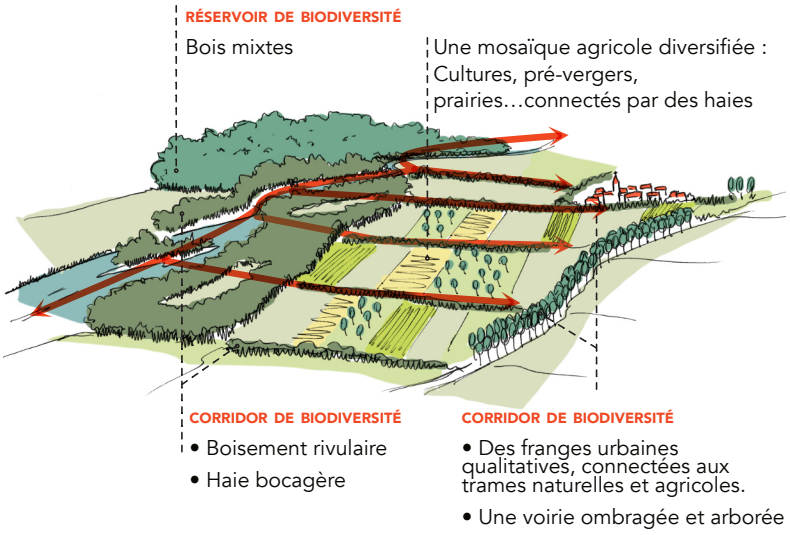

Grands principes d'interventions paysagères

Composer et intervenir avec le « grand paysage ».

Toute intervention dans le paysage doit se faire à la lumière de son contexte élargi. Les grandes composantes structurelles et fonctionnelles du paysage doivent être identifiées, comprises (histoire et dynamiques) pour être valorisées, préservées ou encore recomposées.

Le paysage vécu, traversé, perçu se donne à lire, il est **porteur de récit**. Ménager la qualité de cette mise en récit exige de porter une attention particulière à **l'articulation fonctionnelle et esthétique des structures paysagères** entre elles, à leur dialogue et à l'existence de **points de vue** permettant d'apprécier cette structuration spatiale. **Une étude au cas par cas** mérite toujours d'être élaborée.

Concilier harmonieusement les différents motifs de paysages

La qualité fonctionnelle et paysagère des transitions entre espaces de différentes natures nécessite d'en **comprendre les particularités et fonctions.** On distingue plusieurs catégories de motifs de paysage : des motifs anthropiques artificialisés et naturels de natures très contrastés. Il est nécessaire de veiller à **maintenir des corridors** végétalisés au sein des tissus urbains et périurbains et **d'éviter le morcellement** pour **garantir la connexion des différents écosystèmes entre eux** (trames et micro-trames vertes urbaines). Le schéma suivant propose également des grands principes d'interventions par typologies d'espaces.

Le végétal comme comme fil vert

Le végétal joue un rôle essentiel dans la qualité des transitions entre espaces. Outre son aspect esthétique il revêt des **fonctions multiples essentielles (services éco-systémiques)** telles que la rétention en eau et la structuration des sols, l'atténuation du vent et de la chaleur. Il est à la fois refuge mais aussi source de nourriture et de ressources pour la faune tout comme l'homme. Le végétal constitue en quelque sorte un « fil » permettant de coudre les espaces entre eux tout en soutenant une fonction. **L'emploi du végétal se doit néanmoins d'avoir un réel sens, sa gestion doit être anticipée, les essences bien choisies, adaptées au contexte et il doit respecter les écosystèmes naturels.**

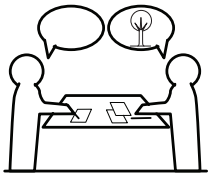

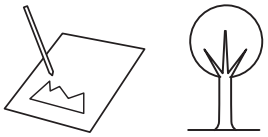

ETUDIER LE SITE ET SON CONTEXTE

La connaissance du territoire est un préalable indispensable à l'action.

Il s'agit de **lire et comprendre le paysage** et sa construction pour s'inscrire dans des logiques de territoire et de site.

La connaissance des **conditions pédoclimatiques** locales est essentiel tout comme l'étude du cortège floristique en place. Dans le cadre d'une réflexion liée au végétal au sein d'une commune par exemple, il faudra évidement veiller à prendre en considération les moyens humains et financiers disponibles pour calibrer les aménagements et leur gestion.

Enfin il est tout autant essentiel de **fédérer un écosystème d'acteurs** susceptibles d'intervenir : collectivités, agriculteurs, citoyens, associations… qui seront partie prenante du projet. Leur association dès le début de la réflexion est particulièrement importante.

DÉFINIR SES BESOINS & CHOISIR LE VÉGÉTAL ADAPTÉ

Il est également essentiel de mettre en regard des moyens financiers et humains **les besoins** notamment en termes d'usages : potagers partagés, vergers communaux, cours d'écoles et aires de jeux...

On privilégiera toujours des interventions allant dans le sens de la **déperméabilisation des sols et leur requalification**, **l'amélioration de la gestion de l'eau et le choix d'une gamme végétale adaptée** : choix d'essences indigènes (pour les secteurs à caractère naturels notamment) on préférera toujours des **plants de provenance locale** généralement mieux adaptés aux conditions climatiques et de sols.

On recherchera un certain mimétisme avec les écosystèmes naturels, en **diversifiant les essences** et les **stratifications végétales** pour garantir la pérennité des aménagements et surtout leur fonctionnalité écologique.

PENSER & PLANIFIER LA GESTION

Il est essentiel d'anticiper la gestion dès la phase de conception de l'aménagement et dans le choix des végétaux, il en va de sa pérennité.

A cet égard, il est particulièrement utile de définir **un plan de gestion** différenciée des espaces qui hiérarchisera les interventions de gestion et leurs modalités techniques.

Dans un contexte de raréfaction des ressources, on veillera à déployer une **intervention frugale**, privilégiant une gestion extensive de pair avec une simplification des aménagements. Il est aussi essentiel de déployer les bonnes pratiques visant à protéger et respecter le vivant et les ressources telles que les sols, l'eau. La gestion et la récupération de l'eau tout comme le maintien de sols fertiles par l'amendement organique sont autant de fondamentaux nécessaires au bon développement et à la pérennisation du végétal. Enfin, on veillera à penser l'aménagement dans une optique d'accueil de la biodiversité.

Fiche 3 : Traitement des lisières urbaines et périurbaines

Qualifier les entrées de villes et de villages

Les entrées de communes sont des espaces sensibles, elles sont des lieux de passage et de représentation mais elles reflètent également l'image perçue de l'ensemble de la commune. Elles constituent **l'espace de transition** entre la ville et son environnement. L'entrée de ville permet **d'annoncer** et **identifier le territoire** mais également **accueillir et sécuriser** le visiteur.

L'entrée de ville est un **espace de partage** et **d'accueil** de divers usagers. Le visiteur doit pouvoir lire facilement le lieu et s'y sentir en sécurité . Nous retiendrons les conseils suivants pour repenser une entrée de ville:

La trame végétale vient recomposer l'entrée du bourg et marquer un seuil d'entrée qualitatif

- Identifier la séquence d'entrée d'agglomération

Quelque soit le contexte, l'entrée de ville ne doit pas se résumer au simple lieu de positionnement du panneau d'agglomération mais à la séquence constituant l'espace de transition entre le territoire agricole et le tissu bâti. Un traitement graduel est à considérer.

- Sécuriser les différents usagers

L'enjeu de l'aménagement des entrées de bourgs et d'amener l'automobiliste à un changement de statut et un ralentissement progressif. Il est nécessaire de gommer progressivement le vocabulaire routier au profit d'un vocabulaire plus urbain.

- Valoriser le paysage existant

La valorisation et la mise en scène d'une entrée de ville nécessitent d'appréhender le contexte paysager dans lequel s'inscrit la route. La prise en compte des vues et perspectives sur la lisière bâtie doit guider le parti pris de valorisation et d'aménagement de l'entrée de ville.

- Adapter les plantations paysagères à l'échelle du lieu et à une gestion durable

Le parti pris paysager s'appuie sur le patrimoine existant (haie, bosquet, alignement arboré, cours d'eau …). Il pourra être conforté dans le cadre d'une réflexion concertée sur l'image souhaitée du bourg. Il doit être cohérent avec l'ambiance et l'échelle du lieu. La gestion des aménagements doit également être pensée et définit en amont des réalisations.

- Adapter le mobilier urbain au contexte et maitriser la signalétique et l'affichage

La multiplicité d'équipements et de mobilier généralement présent en entrée de ville encombre l'espace et brouille sa lisibilité. Il est fréquemment nécessaire de repenser les aménagements pour assurer une cohérence d'ensemble. Dans le cadre de la signalétique, les communes pourront également renforcer la législation par la mise en place d'un règlement spécifique.

OUTILS ET MÉTHODES

Réfléchir aux transitions et lisières paysagères nécessite d'investir une vision préalable de grande échelle. Des outils de connaissance des territoires tels que **les atlas de paysage** offrent une entrée en matière mobilisable pour engager une réflexion.

Les **plans de paysage** permettent de décliner des actions en faveur de la qualité des paysages. Il s'agit d'un temps de travail concerté avec acteurs et usagers du territoire. Ils font l'objet d'appel à projet (http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/le-plan-de-paysage-a10742.html).

Les **plans d'actions territoriaux Trame Verte et Bleue** offrent également un cadrage et une déclinaison d'actions s'inscrivant en complémentarité avec l'approche paysagère.

A l'échelle d'une commune, les PLU offrent la possibilité de décliner des **Orientations d'Aménagements Programmées** qui définissent des grands principes d'aménagement. Des dispositions peuvent également être développées dans le **règlement du PLU** quant au traitement des limites de propriété. A ce titre, une proposition de palette végétale peut être déclinée. Plus généralement, dans le cadre de règlement de zones (lotissements, ZAC…) des préconisations de traitements des limites parcellaires mais également de traitement de l'espace public peuvent être dispensés pour s'assurer de la qualité des lisières et interfaces.

Les articles **L113-1, L151-19, L151-20 et L151-25 du Code de l'urbanisme** prévoient également des dispositions réglementaires visant à protéger et classer des éléments de paysage, boisements, forêts, parcs, arbres isolés, haies, réseau de haies ou encore plantations d'alignements, au sein du PLU. C'est le cas notamment des Espaces Boisés Classés (L113-1).

Outre les mesures réglementaires des outils de gestion tels que les **plans de gestion différenciée** sont particulièrement appropriés pour travailler à une l'échelle spatiale globale. Ils permettent d'identifier la pluralité des espaces publics végétalisés à entretenir et proposent des interventions et modalités de gestion adaptées à chaque typologie d'espace. Cet outil est particulièrement pertinent dans le cadre de la candidature au label **Villes et Villages Fleuris**. En outre la qualité paysagère des espaces et plus spécifiquement du traitement des transitions peu faire l'objet d'un accompagnement spécifique dans le cadre de label de mise en valeur du patrimoine et tourisme (VVF, Petite Cité de caractère…).

Par ailleurs, la mobilisation du **réseau de partenaires associatifs** est souhaitable dans le cadre de projets liés à la plantation. Des acteurs régionaux tels que La Mission Haies, peuvent être mobilisés dans le cadre de la plantation de haies champêtres. L'association France Nature Environnement de l'Ain développe également la marque Végétal Local® et propose notamment un accompagnement pour la plantation de haies ou encore des formations sur le sujet. En outre des subventions délivrées par le département de l'Ain offre notamment un soutien financier aux porteurs de projet.

Villes et Villages Fleuris – Le label national de la qualité de vie

Mission Haies – Union des Forêts et des Haies Auvergne Rhône Alpes

France Nature Environnement Ain

AIN 01 le Département

Club Plans de Paysage

ACCOMPAGNEMENT

Le CAUE de l'Ain propose de vous accompagner dans vos projets d'espaces publics et de grand paysage. Vous pourrez bénéficier des conseils d'un paysagiste-conseil, être accompagné en ateliers de concertation et de sensibilisation autour du sujet du végétal.

L'Atlas des paysages de l'Ain est également un outil de connaissance mis à disposition du grand public. Le CAUE peut vous accompagner localement dans la déclinaison d'Objectifs de Qualité Paysagère et des actions qui en découlent.

Ressources

- **Trame verte et bleue urbaine et périurbaine, un atout pour nos territoires ? https://www.urcaue-aura.fr/22/tvb**
- **Guide méthodologique et technique des continuités éco-paysagère de l'Ain : https://www.cen-rhonealpes.fr/wp-content/uploads/2017/09/SyntheseTVB01.pdf**
- **Mission haies : https://missionhaies.wixsite.com/mission-haies**
- **Atlas des paysages de l'Ain : https://www.atlasdespaysagesdelain.com/fr/portail/150/index.html**
- **Observatoire des Arbres de l'Ain : https://ain.observatoiredesarbres.fr/fr/portail/417/index.html**
- **Code de l'urbanisme, articles :**

L113-1 : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000031210297/
L151-19 : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000033034409/
L151-20 : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000031211203
L151-25 : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000031211213

01 Ain c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Ain
34 rue Général Delestraint
01000 Bourg-en-Bresse
04 74 21 11 31
contact@caue-ain.com
www.caue01.org

BUCOPA
Château de Chazey-sur-Ain
01 150 CHAZEY SUR AIN
04 74 61 90 10
contact@bucopa.fr
https://www.bucopa.fr/

Janvier 2022
Conception et réalisation : CAUE de l'Ain, SM Bucopa
Crédits photos et illustrations : CAUE de l'Ain